



COPIE DE RÉOLUTION

À une session ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 6 octobre 2014 et à laquelle étaient présents les conseillers et conseillères suivants :

René Champion,

Claudie Trudel,

Robert Loyer,

Thérèse Bouley,

Éric Mathieu.

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Éric Dubuque.

Linda Roy, Directrice Générale, Secrétaire-Trésorière, est aussi présente.

2014-164 POSTE CANADA – NON AUX COMPRESSIONS

ATTENDU que Postes Canada et les conservateurs sabrent dans les services postaux auxquels nous tenons tant en supprimant de bons emplois, en abolissant la livraison à domicile, en haussant les tarifs postaux de façon draconienne, en fermant des bureaux de poste ou en réduisant la taille et en écourtant leurs heures d'ouverture ;

ATTENDU que Postes Canada n'a pas tenu de consultations adéquates sur ces changements, empêchant ainsi les personnes qui seront les plus touchées de donner leur point de vue ;

ATTENDU que la fermeture de bureaux de poste ou la réduction de leur taille, la réduction des heures d'ouverture des comptoirs postaux et l'abolition de la livraison à domicile entraîneront l'élimination d'emploi dans les collectivités partout au pays ;

ATTENDU que Postes Canada assure un service public qui doit être préservé ;

IL EST unanimement résolu par les conseillers (ères) que la municipalité de Moffet écrive à la ministre responsable de Postes Canada pour demander que le gouvernement annule les changements aux services annoncés par Postes Canada et envisage de nouvelles façons d'accroître les services et les revenus, dont la prestation de services bancaires ;

QU'IL soit aussi résolu que la municipalité de Moffet demande à la Fédération canadienne des municipalités de réclamer du gouvernement fédéral qu'il consulte adéquatement la population sur le genre de service postal dont elle a besoin avant d'autoriser Postes Canada à effectuer des changements majeurs au service postal public.

Copie certifiée conforme
ce 10 octobre 2014.

Linda Roy, D.G., Sec.-Très. GMA